



# Conseil économique et social

Provisoire

31 décembre 2012

Français

Original : anglais

---

## Session de fond de 2012

### Débat consacré aux questions diverses

#### Compte rendu analytique provisoire de la 42<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 juillet 2012, à 10 heures

*Président* : M. de Alba (Vice-Président) ..... (Mexique)

### Sommaire

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (*suite*)

- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- g) Le tabac ou la santé
- e) Programme à long terme d'aide à Haïti

---

Les rectifications à apporter au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, au 2 United Nations Plaza).

12-43599 (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M. Koterec (Slovaquie), M. de Alba (Mexique), Vice-Président, prend la présidence*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)**

**b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (suite) (E/2012/75-A/67/88 et E/2012/33)**

1. **M. Diarra** (Secrétaire général adjoint; Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (E/2012/75-A/67/88), dit que celui-ci, qui présente une analyse des résultats obtenus au cours des 10 dernières années et de la situation actuelle dans les huit domaines prioritaires recensés par le Programme d'action d'Istanbul, constitue une base de référence pour mesurer les progrès futurs.

2. Si la croissance économique dans les pays les moins avancés s'est considérablement accélérée ces 10 dernières années, elle demeure en dessous de l'objectif de 7 % fixé dans le Programme d'action de Bruxelles et le Programme d'action d'Istanbul. La plupart des pays les moins avancés n'ont pas enregistré de changements structurels importants; si les ressources naturelles représentent une part croissante de leur produit intérieur brut, le développement des infrastructures y reste inégal, avec une expansion spectaculaire des communications mobiles mais une croissance plus modeste de l'accès à Internet, de la production d'électricité et des transports. Dans la plupart des pays les moins avancés, la production agricole n'a pas progressé de façon sensible, mais la sécurité alimentaire s'est améliorée grâce à des innovations institutionnelles telles que les dispositifs de protection sociale.

3. Par ailleurs, la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial a augmenté, bien que cette progression soit attribuable aux ressources naturelles et aux produits manufacturés de faible technicité, et, si le nombre de systèmes d'accès préférentiel au marché a

augmenté, des règles d'origine trop strictes, l'érosion des préférences et les obstacles non tarifaires en limitent l'efficacité. De plus, le manque d'infrastructures et l'insuffisance de l'offre ne permettent pas aux pays les moins avancés de tirer pleinement parti des préférences. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) ayant récemment accepté de rationaliser et de simplifier la procédure d'accession pour ces pays, il est impératif de modifier les lignes directrices pertinentes afin de faciliter les négociations en vue de l'accession.

4. La plupart des pays les moins avancés ont fait d'importants progrès dans le domaine du développement social et humain, notamment en élargissant l'accès à l'enseignement primaire et en adoptant des objectifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Bien qu'ayant nettement reculé durant les 10 dernières années, les taux de contamination par le VIH et de mortalité maternelle, infantile et postinfantile sont toujours inacceptables.

5. Sur le front économique, les pays les moins avancés ont fait des progrès remarquables pour ce qui est de créer des mécanismes de protection contre les chocs extérieurs. L'accumulation de réserves et la réduction de la dette nationale leur ont permis de protéger, dans une certaine mesure, leur économie de la hausse du coût des produits alimentaires et des combustibles et, du moins dans un premier temps, des effets les plus néfastes de la crise financière et économique mondiale. Leur résilience a été renforcée par l'accroissement de l'aide publique au développement, l'Union européenne et le Canada y ayant consacré, en 2011 et 2010, 0,15 % de leur produit national brut, niveau inférieur de l'objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul, et la Finlande et le Royaume-Uni ayant pour la première fois atteint 0,2 % en 2010. C'est toutefois la première fois en 10 ans que l'aide bilatérale globale octroyée à ces pays a diminué en termes réels.

6. Les pays les moins avancés s'intéressent de plus en plus aux questions liées aux changements climatiques, au respect de l'environnement et à la prévention des catastrophes. Les dispositifs régionaux et internationaux destinés à compléter les efforts que ces pays déploient pour renforcer leur résilience et atténuer les effets des chocs demeurent toutefois insuffisants. Dans le domaine de la gouvernance, les principales réalisations sont la détermination inchangée

à lutter contre la corruption, l'amélioration de l'exécution du budget et de son suivi, ainsi que les réformes relatives aux quotes-parts à la répartition des voix au sein des institutions de Bretton Woods.

7. Grâce à ces évolutions économiques et sociales très positives, un nombre croissant – certes encore infime – de pays parmi les moins avancés répondent aux critères leur permettant de sortir de la catégorie des pays les moins avancés ou y répondront probablement dans les années à venir. Le Samoa devrait être retiré de la liste en 2014; la Guinée équatoriale, les Tuvalu et le Vanuatu répondent aux critères de sortie depuis trois ans; et Kiribati et l'Angola y satisfont pour la première fois. Toutefois, quitter la catégorie des pays les moins avancés présente à la fois des avantages et des inconvénients. Pour faciliter cette transition, les États, au paragraphe 137 *bis* du Programme d'action d'Istanbul (A/CONF.219/3), ont invité l'Assemblée générale à créer un groupe de travail spécial chargé d'étudier en détail le processus de transition et d'en renforcer la fluidité; ce groupe de travail a par la suite établi un rapport contenant des recommandations en vue de l'adoption, à l'échelle mondiale, d'une série de mesures systématiques et cohérentes visant à favoriser une transition sans heurt dans les pays qui changent de statut (A/67/92).

8. Les dispositions du Programme d'action d'Istanbul commencent à être appliquées et sont de plus en plus reprises dans les plans de développement nationaux et les stratégies à long terme de pays comme le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, l'Éthiopie, la République démocratique populaire lao, le Malawi et la Mauritanie. Les donateurs, quant à eux, commencent à mentionner le Programme d'action dans leurs documents stratégiques. Pour accélérer le processus, les organes directeurs de nombreux organismes des Nations Unies et autres organisations ont demandé que le Programme d'action soit intégré dans leurs programmes de travail respectifs, dans tous les domaines prioritaires qui y sont recensés, et ont convenu d'un plan de mise en œuvre.

9. Des acteurs non gouvernementaux, tels que les parlements, la société civile et le secteur privé, ont également commencé à mettre en œuvre le Programme d'action. L'Union interparlementaire s'est efforcé activement de mobiliser les parlements, à l'instar du Pacte mondial, qui a accéléré la création de réseaux locaux destinés à servir de plateformes facilitant la communication entre les membres des milieux

d'affaires et la mise en commun des enseignements tirés de leur expérience. Des organisations de la société civile ont tenu des consultations dans nombre de pays parmi les moins avancés, et un ensemble de groupes de réflexion et d'établissements universitaires des pays les moins avancés et de pays partenaires ont créé un mécanisme baptisé « LDC IV Monitor » qui vient compléter les mécanismes existants de suivi et d'examen en favorisant la recherche et menant des activités de sensibilisation.

10. Les progrès réalisés au cours de la première année de mise en œuvre du Programme d'action sont encourageants, et il faut à présent intensifier les efforts engagés. Les pays les moins avancés ne pourront réaliser leurs aspirations au développement que si le renforcement des capacités de production, l'accès au savoir et aux technologies, l'amélioration de la prestation de services sociaux, le renforcement de la résilience et l'amélioration de la gouvernance se voient accorder l'attention qu'ils méritent. Les partenaires de développement doivent aider ces pays en leur apportant, en temps voulu, un soutien accru, ciblé et suffisant, en rendant opérationnel le Fonds vert pour le climat, en accroissant la quantité et la qualité de l'appui financier issu de l'aide publique au développement et en respectant les engagements liés au commerce.

11. **M. Acharya** (Observateur du Népal), parlant au nom du groupe des pays les moins avancés, rappelle que le Programme d'action d'Istanbul a fixé l'objectif ambitieux de faire en sorte que la moitié des pays les moins avancés répondent d'ici à 2020 aux critères de sortie de la liste, ce qui requiert une transformation structurelle fondamentale de leur économie et leur véritable intégration dans le système économique mondial. Si ce processus a bien avancé depuis l'adoption du Programme d'action en mai 2011, les pays les moins avancés continuent néanmoins à se heurter à de nombreuses difficultés – chômage, capacités de production insuffisantes, infrastructures inefficaces, absence de technologies fiables et d'un coût abordable, pauvreté et vulnérabilité face aux chocs extérieurs.

12. La crise économique et financière mondiale qui sévit actuellement se traduit dans ces pays par une chute brutale de la croissance économique, une aggravation de la pauvreté, une montée du chômage et un endettement croissant, autant de problèmes qui exigent de la communauté internationale qu'elle

fournisse en temps voulu un appui adapté et ciblé propre à compléter les efforts déployés par les pays pour renforcer leur résistance et atténuer les effets des chocs extérieurs. Les pays les moins avancés ont besoin d'un appui supplémentaire, prévisible et suffisant pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets, ce qui suppose notamment de rendre le Fonds vert pour le climat opérationnel dans les meilleurs délais et de garantir un accès facile et équitable à ses ressources. De plus, les pays les moins avancés qui se relèvent d'un conflit continuent d'être en proie à l'instabilité, à la mauvaise gouvernance et à la stagnation économique. La communauté internationale doit apporter un solide appui supplémentaire, en respectant le principe de la prise en charge et de l'appropriation nationales afin de renforcer les capacités institutionnelles de ces pays et de créer les conditions nécessaires au redressement économique après le conflit, à la reconstruction des infrastructures et à la réadaptation des personnes déplacées.

13. L'écart croissant entre pays riches et pays pauvres en termes de financement représente toujours le principal obstacle aux efforts de développement. Les pays les moins avancés dépendent largement de l'aide internationale – aide publique au développement, investissements directs étrangers, allègement de la dette, prêts accordés à des conditions libérales et autres flux financiers privés. La baisse de 8,9 % de l'aide publique au développement octroyée à ces pays en 2011 (contre une diminution de 3 % pour l'ensemble des pays en développement) suscite de vives préoccupations. Les pays développés doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,15 % à 0,2 % de leur RNB aux pays les moins avancés, déterminer l'affectation de cette aide en fonction des priorités des pays concernés en privilégiant le renforcement de leurs capacités de production et fixer des objectifs quantitatifs progressifs afin de veiller à ce que les flux d'aide soient suffisants et prévisibles. L'intervenant remercie les pays développés, notamment l'Union européenne au sens large, qui ont atteint, en dépit des difficultés économiques qu'eux-mêmes connaissent, leurs objectifs en matière d'aide publique au développement, et demande aux autres pays d'atteindre, voire de dépasser, ces objectifs à l'avenir. Les montants alloués aux pays les moins avancés au titre de l'aide publique au développement doivent être déterminés en fonction des fragilités structurelles de ces pays et des nombreux problèmes qu'ils rencontrent,

et les partenaires de développement doivent revoir et accroître leurs engagements en 2015, conformément au Programme d'action d'Istanbul.

14. Le commerce international est un élément essentiel du développement durable et de la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Il faut mettre en œuvre, à titre prioritaire, les engagements relatifs à l'amélioration de l'accès au marché, la réduction des obstacles non tarifaires, l'initiative Aide pour le commerce et les récentes décisions de l'OMC. Il est essentiel que le cycle de négociations commerciales de Doha aboutisse rapidement à des décisions ambitieuses et équitables prévoyant l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota, des règles d'origine souples et des dispositions spéciales concernant le secteur des services. La viabilité de la dette étant d'une importance décisive, les institutions de Bretton Woods doivent reconduire à nouveau l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Les pays pauvres comptant largement sur l'investissement étranger direct pour réduire un déficit d'investissement croissant, il faut favoriser cette forme d'investissement par des mesures d'incitation, et les partenaires de développement doivent appuyer le développement du secteur privé dans les pays les moins avancés. Il est nécessaire que ces pays soient mieux entendus et mieux représentés, et, notamment, que les organismes internationaux et les institutions financières reconnaissent le statut spécial qui est le leur, si l'on veut garantir un appui mondial cohérent et concerté et promouvoir l'équité et l'intégration.

15. Il faut s'employer avant tout à créer une banque des technologies et un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation, et réaliser une analyse conjointe des lacunes et des capacités. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire doivent être élargies dans tous les domaines, y compris le développement des infrastructures, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, de façon qu'elles viennent compléter la coopération Nord-Sud.

16. L'examen ministériel annuel auquel le Conseil procédera en 2015 et l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul seront l'occasion d'évaluer, dans le cadre d'un débat de haut niveau, les progrès accomplis. Il importe donc de prendre rapidement des mesures pour que les commissions régionales des Nations Unies terminent leur premier examen biennal en 2013.

17. En tant que principales parties intéressées, les pays les moins avancés sont déterminés à intégrer pleinement et sans tarder le Programme d'action dans leurs programmes et politiques de développement. Ces pays, bien que conscients d'être les premiers responsables de leur développement, ne peuvent pas remplir leurs obligations à cet égard sans un véritable soutien au niveau mondial, et leurs partenaires de développement, les organismes des Nations Unies et les autres organisations multilatérales doivent s'acquitter de leurs responsabilités respectives dans le cadre d'un partenariat renouvelé et renforcé.

18. **M. Wang** Min (Chine) déclare que la Chine a toujours fermement soutenu les pays les moins avancés et facilité leur développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Elle a notamment beaucoup contribué au développement des pays africains; au cours des trois prochaines années, elle renforcera sa coopération avec ceux-ci et y intensifiera ses investissements.

19. Depuis 2001, les pays les moins avancés ont fait des progrès considérables en matière de développement économique et social, grâce tant à leurs propres efforts qu'au soutien de la communauté internationale. Cela étant, leurs structures économiques sont globalement toujours aussi fragiles et ces pays font face à des problèmes de développement encore plus importants en raison de la crise financière mondiale. La communauté internationale doit par conséquent redoubler d'efforts pour soutenir ces pays, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Le Programme d'action d'Istanbul, qui témoigne de l'engagement de la communauté internationale envers les pays les moins avancés et recense les domaines prioritaires et les mesures à prendre, doit maintenant être mis en application.

20. Il importe de respecter le rôle prépondérant qu'assument les pays les moins avancés dans leur propre développement et de veiller à ce que l'aide apportée tienne compte de leurs stratégies de développement national et de leurs demandes et préoccupations spécifiques. La communauté internationale doit renforcer son appui en fonction des priorités établies dans le Programme d'action, notamment en accordant une attention particulière aux capacités de production, au commerce, à l'agriculture, aux produits de base et aux autres domaines essentiels à la restructuration et au développement durable, et formuler des politiques contribuant à assurer une

transition sans heurt des pays qui sont retirés de la liste. Il importe d'honorer en temps voulu les engagements pris en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, en tenant compte des besoins spécifiques de ceux-ci. En outre, il faut améliorer constamment le mécanisme de supervision et de mise en œuvre du Programme d'action, que les organisations internationales pertinentes doivent intégrer à leurs activités en fonction de leurs mandats et de leurs atouts respectifs. Enfin, il faut renforcer encore les fonctions et les ressources du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de lui donner les moyens de superviser et de promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action.

21. **M. Khan** (Indonésie) dit que s'ils sont les membres les plus vulnérables de la communauté internationale, les pays les moins avancés ont entrepris d'importants efforts de développement qui ont donné des résultats très positifs. Ils continuent toutefois de faire face à des problèmes structurels, et les chocs extérieurs provoqués notamment par les crises financière, alimentaire et énergétique ont compromis leurs progrès au point que nombre d'entre eux ne seraient pas en mesure d'atteindre, d'ici à 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement.

22. L'adoption du Programme d'action d'Istanbul témoigne de la volonté renouvelée des pays les moins avancés de surmonter leurs problèmes structurels et, s'il est vrai que ces pays sont les mieux placés pour comprendre leurs propres besoins en matière de développement et mettre en œuvre les changements requis, les donateurs, les pays émergents, le secteur privé et la société civile n'en ont pas moins un rôle à jouer. Les partenariats régionaux et la coopération Sud-Sud peuvent permettre de combler les écarts économiques et sociaux entre les pays et favoriser la stabilité, le renforcement de la communauté et la capacité de récupération, mais ne peuvent pas remplacer les partenariats mondiaux et la coopération Nord-Sud. L'Indonésie continuera à soutenir les pays les moins avancés dans le cadre d'une coopération technique entre les pays en développement, du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique et du Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud.

23. Il faudrait, afin de mieux remédier à certaines vulnérabilités en vue du retrait de la liste des pays les moins avancés, formuler une proposition concrète visant à assurer une transition sans heurt effective et durable, notamment en créant des indices de vulnérabilité économique, de vulnérabilité environnementale et de vulnérabilité aux changements climatiques. En outre, le Comité des politiques de développement peut jouer un rôle central en mettant en place des mesures d'appui ciblées.

24. **M<sup>me</sup> Chartres** (Australie) dit que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et le Programme d'action d'Istanbul qui en est issu a recentré l'attention sur les pays les moins avancés en cette période de grands changements marquée par la crise financière, le déplacement des centres de croissance économique et des problèmes écologiques de plus en plus pressants. Il est capital que le monde ne détourne pas son attention des pays qui ont le plus besoin du soutien et de l'aide de la communauté internationale. Le Programme d'action met en balance les exigences liées au développement humain et social et un nouvel impératif, à savoir la mise en place de capacités de production viables et concurrentielles. Il est nécessaire d'investir davantage dans l'emploi et le travail décent, comme l'a souligné le Conseil lors de son débat de haut niveau, ainsi que dans le développement des entreprises, la microfinance, l'énergie, l'agriculture, la science et l'innovation, pour favoriser la croissance et le développement des pays les moins avancés. Cela fait déjà trop longtemps que la communauté internationale cherche les moyens de les faire bénéficier des fruits de la mondialisation.

25. La Conférence a rappelé les nombreuses vulnérabilités de la plupart des pays les moins avancés et à quel point les crises financière, climatique et environnementale, conjuguées aux catastrophes naturelles et aux conflits, risquent de les aggraver au cours de la prochaine décennie. Il est impératif qu'au moment où elle établira le programme de développement pour l'après-2015, la communauté internationale trouve les moyens d'éviter à ces pays d'être freinés dans leur développement.

26. L'Australie est résolue à appliquer pleinement le Programme d'action; cinq de ses principaux partenaires de développement font partie des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, et ses programmes en Afghanistan, au Myanmar et au Bangladesh

connaissent une vigoureuse expansion. La communauté internationale doit avant tout s'efforcer d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les pays les moins avancés, en mettant tout particulièrement l'accent sur la réduction de la pauvreté et le développement sans exclusive après 2015.

27. **M. dos Santos** (Brésil), saluant le rapport du Secrétaire général (E/2012/75-A/67/88), dit noter avec satisfaction que le taux de croissance des pays les moins avancés a progressé, en raison de gains de productivité, d'une hausse des investissements dans les infrastructures et d'une bonne gestion macroéconomique. Il est toutefois préoccupé par les progrès inégaux enregistrés dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté, de la lutte contre la faim, de l'égalité des sexes et de la réduction de la mortalité maternelle, qui sont imputables à la crise économique et financière mondiale et au déclin de l'aide publique au développement. Un appui approprié aux niveaux régional et international doit être déployé en temps voulu et de façon ciblée pour compléter les efforts entrepris au niveau national.

28. Le secteur agricole demeure le plus gros employeur dans nombre des pays les moins avancés, puisqu'il y représente quelque 60 % de la population active. Le Brésil demeure donc résolu à fournir à ces pays un accès aux marchés en franchise de droits et hors quota, conformément à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong Kong du 13 au 18 décembre 2005. Il se félicite par ailleurs des mesures telles que le programme d'aide à la culture du coton mis en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, au Tchad et au Mali, et des initiatives lancées par la société brésilienne de recherche agronomique. Parmi les autres projets de coopération, on peut citer des projets portant sur le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, et un projet visant à installer une usine de médicaments antirétroviraux au Mozambique.

29. Il faut tout faire pour qu'aucun pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés ne voie son processus de développement perturbé ou remis en question. Le Brésil espère en outre reproduire avec d'autres pays l'expérience positive réalisée avec le Cap-Vert, avec lequel il a renforcé ses liens et sa coopération lorsque celui-ci a été retiré de la liste des pays les moins avancés et, surtout, dans la période qui a suivi. Ces initiatives témoignent de l'attachement à la

coopération Sud-Sud en tant que complément à la coopération Nord-Sud. À cet égard, la délégation brésilienne participe activement aux travaux du groupe de travail spécial chargé d'étudier en détail le processus de transition et d'en renforcer la fluidité pour les pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés.

30. **M. Silberberg** (Allemagne) dit que l'élimination de la pauvreté passe par les pays les moins avancés eux-mêmes et que les principales conditions du développement durable et de la croissance profitant à tous sont la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. L'aide extérieure demeure importante pour ces pays, mais uniquement comme complément de leurs propres efforts. L'intervenant salue le rôle croissant que jouent les pays émergents en matière d'aide au développement et leur volonté d'assumer de plus en plus de responsabilités dans le cadre du partenariat mondial en faveur des pays et des peuples les plus défavorisés. L'Allemagne est un important rouage de la coopération trilatérale, et ses partenaires les moins avancés sont invités à tirer parti de l'appui proposé. Le secteur privé et la société civile ayant un rôle crucial à jouer si l'on veut réduire de moitié le nombre des pays les moins avancés d'ici à 2020, l'intervenant aimerait savoir quelles mesures ont été prises pour les inclure dans des partenariats pour le développement.

31. L'Allemagne travaille actuellement directement avec 30 des 40 pays les moins avancés dans le cadre de programmes bilatéraux, régionaux et thématiques par pays. Ces 10 dernières années, les contributions qu'elle a versées à ces pays ont doublé en chiffres absolus; elle est le deuxième plus gros contributeur au Fonds pour les pays les moins avancés au titre de l'adaptation aux changements climatiques et versera bientôt à ce fonds une contribution de 380 000 euros en vue de l'intégration du Programme d'action d'Istanbul dans les plans et les stratégies de développement national pour la période 2012-2014.

32. **M. Diarra** (Secrétaire général adjoint; Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que les problèmes des pays les moins avancés sont désormais au cœur des préoccupations internationales, et que leur élimination aurait des conséquences positives sur le monde entier.

*Projet de résolution intitulé « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » (E/2012/L.12)*

33. **M. Djacta** (Observateur de l'Algérie), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'objectif du Programme d'action d'Istanbul – surmonter les obstacles structurels au développement et réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés – ne pourra être atteint que si toutes les parties honorent pleinement les engagements qu'elles ont souscrits. Les pays les moins avancés, les partenaires de développement, le système des Nations Unies et tous les autres acteurs concernés doivent par conséquent procéder, rapidement et de manière coordonnée, à la pleine intégration et à la mise en œuvre effective du Programme d'action et de ses domaines prioritaires.

#### **Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)**

##### **g) Le tabac ou la santé**

*Projet de résolution « Cohérence de la lutte antitabac à l'échelle du système des Nations Unies » (E/2012/L.18)*

34. *Le projet de résolution E/2012/L.18 est adopté.*

##### **e) Programme à long terme d'aide à Haïti (E/2012/87)**

*Projet de résolution intitulée « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2012/L.16)*

35. **M. Rishchynski** (Canada), prenant la parole en sa qualité de Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, présente le rapport du Groupe (E/2012/87) et le projet de résolution E/2012/L.16 intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti », et déclare que l'Australie, les Bahamas, le Bénin, le Brésil, le Chili, Chypre, El Salvador, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, le Guatemala, Haïti, Israël, le Japon, le Luxembourg, le Mexique et l'Uruguay se portent coauteurs du texte.

36. **M<sup>me</sup> Gauthier** (Observatrice d'Haïti, Ministre de la planification et de la coopération extérieure) dit que si la situation en Haïti s'améliore de jour en jour, elle reste néanmoins fragile, et que l'assistance internationale visant à améliorer la gouvernance du pays demeure insuffisante. Avec l'aide de la société civile, le Gouvernement haïtien a pris des mesures dans

les domaines de l'environnement, du développement humain, de l'état de droit et de l'investissement étranger direct et a placé l'éducation au premier rang de ses priorités. Contrairement à ce qui est indiqué au paragraphe 31 du rapport, le Gouvernement est en mesure de rendre compte des progrès accomplis dans ce domaine, et ce, grâce à la création d'un mécanisme de contrôle spécial et d'un comité de suivi travaillant en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation.

37. Le Président et le Premier Ministre sont impatients d'engager la réforme du Gouvernement, et des prévisions budgétaires destinées à répondre aux besoins des projets futurs ont été établies. Des mesures visant à décentraliser la prise de décisions dans chacune des 10 régions du pays ont été prises, et le Gouvernement coopère avec le secteur privé pour accroître les recettes fiscales. Pour autant, Haïti a besoins du soutien international pour parvenir à un développement durable. Le cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti pour la période 2013-2016 est réaliste et compatible avec le projet du Gouvernement de faire d'Haïti un pays émergent d'ici à 2030.

38. **M. Grand Pierre** (Observateur d'Haïti, Chef de cabinet au Ministère de la planification et de la coopération extérieure), accompagnant son exposé d'un diaporama numérique, dit que le nouveau plan de développement stratégique du Gouvernement haïtien, fondé sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, vise à améliorer la coordination de l'aide étrangère; jusqu'à présent, la plupart des projets bénéficiant d'un financement extérieur n'ont pas été bien exécutés. Le nouveau plan de développement a pour objet d'augmenter le revenu par habitant et de faire en sorte qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici à 2030. La première phase de mise en œuvre – reconstruction territoriale, sociale, économique et institutionnelle – est en cours.

39. Les efforts de réduction de la pauvreté en Haïti, qui, avant le tremblement de terre de janvier 2010, portaient sur les besoins essentiels alors recensés – éducation, santé, eau et assainissement – ont dû être recentrés en fonction de nouvelles priorités : économie et emploi, énergie, environnement et état de droit. À l'issue d'une évaluation des besoins après la catastrophe, on a mis en place des pôles de développement aux niveaux national, régional, sous-régional et local pour offrir des services sociaux là où

vivent les gens, y compris à l'intérieur des terres, de façon à rompre avec la pratique, héritée de l'époque coloniale, consistant à pousser de fait la population à se concentrer dans les villes côtières.

40. Le Gouvernement s'emploie à renforcer l'enseignement technique, professionnel et supérieur; d'ici à 2030, Haïti devrait avoir atteint le niveau de certains des pays voisins et être prêt à répondre aux exigences du marché mondial. Un nouveau mécanisme de coordination intersectorielle sera créé, qui comprendra un comité de coordination stratégique composé du Premier Ministre, du Ministre de la planification et de la coopération extérieure et du Ministre des affaires étrangères, lesquels veilleront, avec la contribution d'autres ministres concernés, à ce que toute l'aide reçue soit consacrée aux priorités de développement d'Haïti. Un mécanisme conjoint de partenariat et des plateformes de collaboration avec les partenaires techniques et financiers, dont un groupe de 12 donateurs et partenaires de la coopération Sud-Sud, seront mis en place, un arrêté ministériel devant en autoriser prochainement la création. Il faudra déployer d'importants efforts dans le cadre du nouveau dispositif de coopération et, dans la mesure où Haïti continuera à dépendre de l'aide internationale, l'appui apporté devra être coordonné compte tenu des priorités nationales.

41. **M. Fisher** (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire à Haïti), parlant par liaison vidéo, dit qu'un des nombreux progrès accomplis en Haïti depuis la visite, en mai 2012, du Groupe consultatif ad hoc, est le projet de publication d'amendements à la Constitution révisés qui permettraient de consolider les institutions démocratiques au moyen d'une réforme électorale et de faciliter la tenue d'élections avant la fin de l'année; le Gouvernement a déjà affecté environ un tiers des fonds nécessaires à cette fin. En outre, on procède au renforcement progressif de la Police nationale haïtienne, grâce notamment à des formations. Le recrutement des policiers doit toutefois s'intensifier si l'on veut atteindre l'objectif de 15 000 policiers formés d'ici à 2016 et réduire le nombre de soldats de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Les discussions sur la création d'une deuxième force de sécurité chargée, entre autres, de la défense civile, de la protection de



l'environnement et de la sécurité aux frontières, se poursuivent.

42. Si l'incertitude politique a ralenti le flux d'aide extérieure, les perspectives de développement, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture, s'améliorent sous le nouveau Gouvernement. Des initiatives de relèvement des communautés ont été lancées, et la réparation de logements et les aides à la location ont permis de réduire de 30 000 le nombre de personnes vivant dans des camps entre avril et juin 2012. Le taux de scolarisation dans le primaire progresse grâce aux investissements consentis, mais il faut en faire davantage et proposer notamment des repas quotidiens aux élèves. On a mis en place un système d'allocations familiales afin de favoriser la scolarisation des enfants issus de foyers pauvres, en particulier ceux qui ont une femme à leur tête. Le nouveau dispositif national de coordination de l'aide a été approuvé et ratifié par le Gouvernement, qui demande aujourd'hui l'appui de la communauté internationale aux fins de sa mise en œuvre. De plus, le Gouvernement et ses partenaires s'efforcent actuellement de surmonter les problèmes liés aux décaissements et à la mise en œuvre des programmes.

43. La meilleure stratégie pour la stabilisation de la situation en matière de sécurité et de développement passe principalement par le renforcement des institutions haïtiennes, et la MINUSTAH a entrepris des discussions sur la prise de mesures concertées et la mobilisation conjointe de ressources. Pour pouvoir relever les défis qui l'attendent, Haïti doit tirer parti de ses propres ressources et investir sur les plans financier et humain de manière à favoriser une croissance et un développement équitables au profit de sa population, et ses partenaires internationaux doivent continuer de l'aider à prendre son destin en main.

44. **M<sup>me</sup> Bethel** (Bahamas), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes, dit que le positionnement d'Haïti en tant que pays démocratique, stable et économiquement viable demeure une question de la plus haute importance. Les États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) estiment encourageants les progrès que le pays a réalisés en deux ans depuis le tremblement de terre dévastateur qui l'a frappé; cela étant, un soutien constant est nécessaire pour consolider ces acquis. La CARICOM vient de signer avec Haïti, qui fait partie de ses États membres, un mémorandum d'accord portant sur des domaines tels

que le renforcement des capacités pour l'investissement, l'assistance technique dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de la santé publique, et les initiatives d'échanges pour les jeunes, et autorisant pour trois ans certains produits haïtiens à entrer dans d'autres pays de la CARICOM en franchise de droits. Le communiqué publié à la trente-troisième réunion ordinaire de la Conférence des Chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, tenue à Gros Islet du 4 au 6 juillet 2012, réaffirme l'importance du respect de la souveraineté d'Haïti et appuie la position selon laquelle tous les financements internationaux doivent être réorientés vers le Gouvernement haïtien et gérés par ce dernier. En outre, un groupe de travail Haïti-CARICOM créé à cette réunion a été chargé d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre et le financement dudit mémorandum d'accord.

45. Les États de la CARICOM ont lancé plusieurs initiatives visant à assurer un avenir économique viable au peuple haïtien, notamment en permettant au pays de participer au marché et à l'économie uniques de la CARICOM. L'organisation régionale des normes et de la qualité de la CARICOM contribue à renforcer les capacités institutionnelles d'Haïti; la région dispose par ailleurs de connaissances techniques dans les domaines de l'agriculture, de la gestion et du développement local, qu'elle pourrait partager avec Haïti, lequel pourrait lui faire profiter de son riche patrimoine artistique et culturel. La CARICOM s'associe à la demande adressée par le Groupe consultatif ad hoc aux donateurs pour qu'ils aident le Parlement à s'acquitter correctement de ses tâches budgétaires et législatives et de ses fonctions de contrôle et autres, notamment en ce qui concerne l'efficacité de l'aide en Haïti [E/2012/87, par. 60 g]. Elle admet par ailleurs qu'il est nécessaire, pour renforcer l'état de droit, d'offrir au système judiciaire un appui institutionnel, financier et administratif.

46. Il est très regrettable qu'à l'approche de la saison des ouragans, une part aussi importante des engagements pris à la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, tenue en 2010, n'ait toujours pas été honorée, ce qui limite les moyens dont dispose la communauté mondiale pour répondre aux besoins humanitaires d'Haïti et la capacité de l'État lui-même de prendre la direction des interventions de relèvement, et rend par conséquent nécessaire le maintien de la présence internationale. Il

est impératif que ces engagements soient honorés. La MINUSTAH joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité en Haïti et la création de conditions propices au relèvement et à la stabilité à long terme du pays, mais ces efforts doivent s'accompagner de l'appui et de la coopération des autres entités du système des Nations Unies. Seule une action concertée menée dans le cadre du système des Nations Unies par des acteurs régionaux et la communauté internationale des donateurs compte tenu des priorités du Gouvernement haïtien, peut garantir un succès durable.

47. **M. Errázuriz** (Chili), rappelant que son pays est membre du Groupe consultatif ad hoc depuis 2004, dit que pour venir à bout des difficultés qu'Haïti continue à rencontrer, il faut renforcer les institutions nationales avec l'appui de la communauté internationale. Le plein respect de l'état de droit est essentiel au respect des droits de l'homme et au développement durable. La ratification du nouveau Gouvernement par le Parlement, la nomination du Président de la Cour suprême et la publication d'amendements à la Constitution sont autant de mesures prometteuses, et il importe de poursuivre les efforts déployés pour engager des réformes dans les autres domaines. À cet égard, les élections municipales et législatives à venir nécessiteront la coopération des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

48. Le renforcement des capacités nationales est essentiel et le cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti pour la période 2013-2016 constitue un important progrès sur cette voie. La coopération au niveau bilatéral et dans le cadre du système des Nations Unies doit tenir compte des priorités du Gouvernement, d'autant que les principaux donateurs revoient actuellement leur aide à la baisse. En outre, le renforcement du secteur privé contribuera à la création d'emplois et d'infrastructures et à l'amélioration de la qualité de vie des Haïtiens.

49. Les activités de la MINUSTAH ont aidé de manière décisive à améliorer la sécurité et à favoriser le développement en Haïti. Tout changement dans la composition ou la taille de la Mission doit être compensé par un renforcement de la composante développement des organismes des Nations Unies opérant en Haïti. La formation de la police demeure une tâche urgente, à laquelle le Chili continuera d'apporter sa contribution. La coopération en vue du renforcement des capacités institutionnelles doit se

poursuivre selon le principe de l'appropriation nationale, de façon que la population locale puisse jouer un rôle de plus en plus important dans les efforts de reconstruction du pays.

50. **M<sup>me</sup> Morgan** (Mexique) dit que les gouvernements, les autorités locales et les organisations non gouvernementales doivent travailler ensemble dans le cadre du plan de développement stratégique d'Haïti, de manière à éviter le chevauchement des activités et à utiliser efficacement les ressources financières et autres qui sont acheminées vers le pays. Le Gouvernement doit continuer à s'acquitter de ses tâches prioritaires et faciliter la coordination avec l'ensemble des parties prenantes participant aux activités de coopération. Le Mexique a mis au point une stratégie de coopération à moyen et à long terme pour le développement d'Haïti, laquelle porte sur des secteurs clefs et prévoit des mesures complémentaires aux initiatives du Gouvernement haïtien et à celles des donateurs. Dans le cadre d'une coopération triangulaire avec l'Espagne et le Japon, il a financé des projets liés à la santé, à l'éducation, à l'agriculture, à la défense civile, à la gouvernance et aux élections. L'alliance Mexique pour Haïti, une initiative originale de coopération entre les secteurs public et privé, a financé, entre autres, la construction de trois écoles et d'une clinique. Lors d'une visite en Haïti en avril 2012, le Président mexicain s'est engagé à intensifier la coopération entre les deux pays. En outre, la délégation mexicaine a demandé à devenir membre du Groupe consultatif ad hoc.

51. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador) dit que sa délégation approuve le rapport du Groupe consultatif ad hoc mais propose que d'autres entités des Nations Unies, notamment la Commission de la consolidation de la paix, participent à la reconstruction d'Haïti. Il se félicite de l'adoption du projet de résolution E/2012/L.16, par lequel le Conseil a décidé de proroger d'un an le mandat du Groupe, et des efforts que déploie la communauté internationale dans le cadre de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies pour aligner l'aide internationale sur les priorités du Gouvernement, dans le respect du principe de l'appropriation nationale. Il est convaincu que le Conseil et la communauté internationale ont la volonté politique nécessaire pour aider le Gouvernement à s'attaquer aux problèmes auxquels le pays est confronté

52. **M. dos Santos** (Brésil) dit que le Gouvernement a fait preuve d'initiative en élaborant son nouveau plan stratégique pour le développement, qui fixe des priorités claires et propose un nouveau dispositif de coordination de la coopération internationale. Le renforcement des institutions nationales doit aller de pair avec la consolidation de l'état de droit; les récentes nominations au sein du système judiciaire et la publication d'amendements à la Constitution sont des pas dans cette direction, tout comme le seront les élections tenues dans un cadre institutionnel amélioré. Le Brésil encourage le Gouvernement à profiter du fait que la situation se voit stabilisée, grâce à la coopération avec la MINUSTAH, pour progresser encore dans ces domaines. À cet égard, il est urgent de renforcer, d'équiper et d'appuyer la Police nationale haïtienne de sorte que l'État puisse, dans le plein respect des droits de l'homme, ses responsabilités en matière de sécurité et de stabilité nationales, ce qui est absolument essentiel si l'on veut faire d'Haïti un pays émergent d'ici à 2013.

53. L'intervenante juge encourageants les efforts du Gouvernement visant à éliminer l'extrême pauvreté, ainsi que le fait que les femmes sont associées à ce processus. L'adoption de politiques axées sur l'éducation, la santé, la gestion, l'investissement productif et la création d'emplois a le pouvoir de sortir les gens de l'extrême pauvreté et de garantir leur autonomisation économique. Les projets d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'énergie, sont aussi extrêmement utiles car ils génèrent des emplois et créent des conditions propices au développement durable. Le Brésil continue à diriger des actions bilatérales dans des secteurs comme la santé publique, la sécurité alimentaire et la formation professionnelle, et a consacré 40 millions de dollars à un projet plurilatéral de construction d'une usine hydroélectrique qui permettra de produire de l'énergie renouvelable et de créer des emplois; ou recherche actuellement de nouveaux partenaires pour l'exécution de ce projet, que le Gouvernement a jugé prioritaire.

54. **M<sup>me</sup> Cousens** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement a consacré, 1,3 milliard de dollars au titre de l'aide humanitaire à Haïti depuis 2010. Par ailleurs, une réunion bilatérale de haut niveau visant à examiner toute une série d'initiatives de coopération a lieu aujourd'hui même. Dans le cadre du nouveau plan stratégique pour le développement d'Haïti et en

consultation avec les autorités haïtiennes, les États-Unis ont axé leur coopération sur les infrastructures, l'agriculture la santé, la gouvernance et l'état de droit. Ils participent également dans le cadre d'un partenariat, à la construction d'un parc industriel qui emploiera 20 000 personnes durant les cinq années à venir, et aide les agriculteurs haïtiens par l'intermédiaire d'une démarche globale fondée sur la chaîne logistique. Haïti continue d'avoir besoin d'une aide humanitaire, et la solution à long terme est de réduire la pauvreté et de stimuler l'emploi, grâce aux investissements nationaux et internationaux. L'intervenante salue le travail accompli par le Groupe consultatif ad hoc, la MINUSTAH et les pays qui apportent leur contribution dans le domaine de l'application des lois.

55. **M. Neelam** (Australie) déclare que son gouvernement se félicite des progrès que les autorités nationales ont accomplis sur la voie de la reconstruction d'Haïti mais est conscient qu'il faut aller plus loin. Le Groupe consultatif ad hoc a un rôle important à jouer pour retenir l'attention internationale sur Haïti et appuyer l'action nationale menée dans les domaines recensés par le plan stratégique. Le Groupe déploie des efforts louables pour améliorer la coordination internationale, lesquels doivent être intensifiés à l'appui des initiatives de renforcement des capacités du Gouvernement. Haïti demeurant vulnérable face à une nouvelle crise humanitaire, la communauté internationale doit continuer à appuyer son développement et à consolider les acquis.

56. **M. Fermín** (République dominicaine) dit que son gouvernement a soutenu les efforts de reconstruction de son voisin, Haïti, tant au niveau bilatéral que dans le cadre du système des Nations Unies; par exemple, l'inauguration de l'Université Roi Henri Christophe, dans le nord du pays, s'est faite avec l'appui de la République dominicaine. Si les problèmes que connaît Haïti ne peuvent être surmontés sans l'aide internationale, c'est toutefois au peuple haïtien lui-même que revient la responsabilité de la reconstruction, en coopération avec les Nations Unies et d'autres partenaires. La délégation dominicaine approuve les conclusions et recommandations du Groupe consultatif ad hoc et se félicite de l'adoption de la résolution prorogeant le mandat du Groupe.

57. **M<sup>me</sup> Jerger** (Programme alimentaire mondial) remercie le Groupe consultatif ad hoc de faire prendre conscience qu'il est nécessaire d'aider le peuple haïtien

au moyen de filets de protection sociale, notamment par la fourniture de repas scolaires et des mesures visant à garantir la préparation en prévision de catastrophes et intervention en cas de catastrophe et à appuyer le renforcement des capacités et les initiatives favorisant l'agriculture à petite échelle. Le Programme alimentaire mondial se réjouit de continuer à collaborer étroitement avec ses partenaires en Haïti, sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

*La séance est levée à 13 h 5.*